

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
23 AVRIL 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 23 avril 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve
Dany St-Pierre
Serge Gagnon
Éric Fortin
Yan Maisonneuve
Caroline Desbiens

Robert Morin
Nathalie Ricard
André Fontaine
Robert Brisebois
Nathalie Lepage
Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Nathalie Bellavance et Messieurs les conseillers Réal Leclerc, Simon Paquin et Jacques Demers.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 4 et 11 avril 2018.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de mars 2018 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de mars 2018.
- Les certificats confirmant que les règlements numéros **695** (décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 601 000 \$ et admissible au programme TECQ III), **699** (décrétant des travaux de nouvelles géométries du **boulevard des Seigneurs**, entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville, de la **rue George VI**, entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon, de la **montée Gagnon**, entre la rue Marie-Josée et au nord de l'autoroute 335, ainsi que des travaux d'éclairage sur la rue George VI et prévoyant un emprunt au montant de 9 667 000 \$ et admissible au programme TECQ III) et **705** (décrétant des travaux pour l'aménagement des équipements de loisir pour divers parcs de la ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 996 000 \$) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le « Rapport du maire » mandatant le Groupe Réal Jean pour un montant n'excédant pas 50 000\$ (taxes en sus) concernant des travaux urgents pour réparer et remettre la pompe 2 en état de fonctionner au poste de pompage Marcel-De La Sablonnière en attendant la mise en place des mesures correctives permanentes, le tout conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au maire de décréter des travaux urgents.
- Le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisation privées et publiques (IGOPP) daté d'avril 2018.
- Déclaration finale du Regroupement des maires de la couronne Nord pour le développement de transport collectif.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 184-04-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Monsieur Robert Morin et Madame Nathalie Ricard font part de leur intérêt au point 12.1 concernant le dossier de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-00158 (projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation institutionnelle de la Commission scolaire des Affluents) et s'abstiennent de délibérer sur ce point.

RÉSOLUTION NO : 185-04-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 12.1 « Retrait de la 2^e condition au point 15 de la résolution 198-05-2017 (PIIA 2017-00158) relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation institutionnelle au 1241 avenue de la Croisée ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

1. Ouverture de la séance (184-04-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (185-04-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 (186-04-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 654-3 modifiant le règlement numéro 654 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage afin d'y apporter certaines précisions (187-04-2018);
- 5.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 710 – décrétant l'acquisition d'équipements roulants pour la Direction de l'entretien du territoire (188-04-2018);
- 5.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 708 – décrétant des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'égout de diverses rues – TECQ III (189-04-2018);
- 5.4 Adoption du règlement d'emprunt numéro 668-1 modifiant le règlement numéro 668 prévoyant les travaux pour la construction de trottoirs et d'une piste cyclable sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640 (190-04-2018);
- 5.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 707 décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances (191-04-2018);

- 5.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 608-01 modifiant le règlement numéro 608 concernant l'implantation et la construction d'un établissement de service de garde en garderie au 6681, boulevard Laurier, dans le but de modifier l'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire de jeux (192-04-2018);
- 5.7 Adoption du règlement numéro 12-6 – modification du règlement concernant la rémunération des élus – réduction de la rémunération annuelle de base du maire (193-04-2018);
- 5.8 Autorisation – création d'un comité de travail concernant le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) (194-04-2018);
- 5.9 Autorisation – résiliation des contrats pour services professionnels pluridisciplinaires pour la préparation des plans, devis et services requis durant la construction du « Nouveau quartier général de police » et des « Bâtiments publics de la Croisée urbaine, phase 1 » (195-04-2018);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Autorisation – amendement budgétaire (196-04-2018);

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption de soumission – réfection de bordures et trottoirs – contrat ferme de trois (3) ans (197-04-2018);
- 7.2 Adoption de soumission – mise à niveau de la station d'épuration du secteur La Plaine (198-04-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Appui auprès de la CPTAQ – utilisation à des fins autre que l'agriculture sur les lots 4 228 403 et 4 228 405 du cadastre du Québec – chemin Martin (199-04-2018);
- 8.2 Adoption du projet de règlement numéro 1001-279 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 située sur la rue Anderson (200-04-2018);
- 8.3 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-279 (201-04-2018);
- 8.4 Adoption du projet de règlement numéro 1001-278 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 – chemin Saint-Charles (202-04-2018);
- 8.5 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-278 (203-04-2018);
- 8.6 Adoption du projet de règlement numéro 1001-280 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 - rue Nancy (204-04-2018);

- 8.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-280 (205-04-2018);
- 8.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-281- autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 – boulevard de Terrebonne (206-04-2018);
- 8.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-281 (207-04-2018);
- 8.10 Adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mars 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire (208-04-2018);
- 8.11 Appui auprès de la CPTAQ – utilisation à des fins autre que l'agriculture – bouclage des boulevards Marcel-Therrien et Pierre-Le Gardeur – demande révisée (209-04-2018);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Autorisation de signature – lettres d'entente numéros 2018-01-BL et 2018-02-BL – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (210-04-2018);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 Retrait de la 2^e condition au point 15 de la résolution 198-05-2017 – PIIA 2017-00158 relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation institutionnelle au 1241 avenue de la Croisée (211-04-2018);

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'école Jeunes du Monde, 452, rue de Neuilly, Terrebonne, le lundi 14 mai 2018, à 19 h 30.

14. DIVERS

Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).

Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (212-04-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 186-04-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 187-04-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage, soit adopté sous le numéro 654-3.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 188-04-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur, d'une rétrocaveuse, d'une pelle sur roues, d'un tracteur de tonte à trois plateaux de coupe, d'un tracteur de tonte à plateau frontal, d'une souffleuse, d'une broyeuse à branches et de deux fardiens et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 218 750\$, financé pour une période de dix (10) ans et imposé et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables de la ville, soit adopté sous le numéro 710.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 189-04-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Robert Morin

QUE le règlement décrétant des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'égout dans des tronçons des rues Place Eymard, du Curé-Cloutier, des Ormes, de Modène, Durocher, Robert, Claire, Wilfrid, Lacelle, De Villieu, des Angés, Piché, Saint-Michel, du Curé-Comtois, Vaillant, Langlois, Samuel-de-Champlain, de Martignon, Saint-Sacrement, des boulevards Moody et des Seigneurs et dans des servitudes Saint-Louis et des Seigneurs et prévoyant un emprunt au montant de 3 331 300\$ et admissible au programme TECQ III, financé pour une période de quinze (15) ans et imposé et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables de la ville, soit adopté sous le numéro 708.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 190-04-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 668 décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, d'ajout d'éclairage routier, d'installation d'un nouveau feu de circulation sur le chemin Gascon et prévoyant un emprunt au montant de 2 932 000 \$, et ce, afin d'ajouter à l'objet du règlement l'installation de feu de circulation au coin du chemin Gascon et de la rue Durocher, l'acquisition d'une partie du lot 3 264 451 du cadastre du Québec permettant la construction du trottoir en façade de ce lot, d'augmenter le montant de l'emprunt de 2 441 300 \$ pour le porter à 5 373 300\$, de modifier la répartition des coûts et de remplacer l'annexe « B » par l'annexe « B-1 ». Ce règlement d'emprunt est financé sur une période de vingt (20) ans et imposé et prélevé annuellement à raison de 30,70% selon la superficie des immeubles imposables, montrés au plan en annexe « B-1 » du règlement (immeubles ayant façade au chemin Gascon), et de 69,30% sur tous les immeubles imposables de la ville, soit adopté sous le numéro 668-1.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 9 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 191-04-2018

Le conseiller Yan Maisonneuve donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 707 décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 486 800\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 192-04-2018

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 608-01 modifiant le règlement numéro 608 permettant l'implantation et la construction, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 887 083 du cadastre du Québec situé au 6681, boulevard Laurier, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1), et ce, afin de modifier l'implantation et l'aménagement des lieux.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 193-04-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 12 concernant la rémunération des élus afin que la rémunération de base du maire soit réduite d'un montant de 15 000\$ pour être portée à un montant de 100 500\$/an, soit adopté sous le numéro 12-6.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 12 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : 194-04-2018

ATTENDU le dépôt du rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) daté du mois d'avril 2018, lequel rapport fait étude sur la gouvernance de cinq (5) organismes mandataires de la Ville de Terrebonne, à savoir :

- Cité GénérAction 55+ ;
- Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) ;
- Les complexes sportifs Terrebonne (CST) ;
- Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) ;
- VERTerrebonne ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-439-REC du comité exécutif du 18 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la formation d'un comité de travail pour analyser le rapport et faire les recommandations appropriées au conseil.

Que ce comité soit composé des personnes suivantes :

- président de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines;
- président de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine;
- président de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme;
- président de la commission des sports, loisirs et plein air;
- d'un représentant de la Direction du loisir et vie communautaire;
- d'un représentant de la Direction de l'administration et finances;
- d'un représentant de la Direction du greffe et affaires juridiques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 195-04-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Robert Morin

Suivant la recommandation CE-2018-410-REC du comité exécutif du 18 avril 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la résiliation des contrats issus des appels d'offres SA16-1001 et SA16-1002 ainsi que toutes les modifications apportées à ces contrats depuis l'adjudication jusqu'à ce jour, le tout selon les dispositions de l'article 2125 du *Code civil du Québec*. Ces résiliations de contrats prendront effet dès la réception par l'adjudicataire de la résolution du conseil municipal donnant suite à la présente recommandation :

- SA16-1001, services professionnels pluridisciplinaires pour la préparation de plans, devis et services requis durant la construction / Nouveau quartier général de la police (adjudication suite à la résolution # 217-05-2016 du 9 mai 2016);

- SA16-1002, services professionnels pluridisciplinaires pour la préparation de plans, devis et services requis durant la construction / Construction des bâtiments publics de la Croisée urbaine, Phase 1 / Gymnase, centre communautaire – bibliothèque – stationnement étagé (adjudication suite à la résolution # 306-06-2016 du 27 juin 2016).

QUE l'adjudicataire Services intégrés Lemay et associés inc. fasse l'objet d'une évaluation pour rendement insatisfaisant selon les dispositions de l'article 573 paragraphe 2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'Ordre des architectes du Québec.

QUE la société Services intégrés Lemay et associés inc. et ses sous-traitants ne mentionnent aucun des projets sur lesquels ils ont œuvré au sein de la Ville de Terrebonne pour des concours ou toute autre forme de promotion, et ce, notamment sur leur site internet respectif (ou autres moyens de diffusion).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 196-04-2018

ATTENDU QUE le budget 2018 comporte des charges de 385 000\$ pour la plantation d'arbres et que ce budget est supérieur au plan de plantation prévu sur cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le budget 2018 ne prévoyait pas suffisamment de charges pour des imprévus et des activités à réaliser, tel que le plan de transformation qui accompagnera les recommandations du rapport de l'ÉNAP, lesquels exigeront un budget additionnel ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-417-REC du comité exécutif du 18 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 250 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-450-00-590 (plantation d'arbres) au poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0061 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 197-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de bordures et trottoirs pour un contrat ferme de trois (3) ans (SA18-9014) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 février 2018 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 février 2018 à 11 h 01, à savoir :

9168-5941 Québec inc (Axo construction)	483 515,87\$ t.t.c. non conforme
Trottoir Joliette inc.	552 673,33\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	571 540,73\$ t.t.c.
Ciments Lavallée, division de 9353-1754 Québec inc.	615 000,00\$ t.t.c.
Uniroc construction inc.	663 673,64\$ t.t.c.
Cojalac inc.	740 519,48\$ t.t.c.
Construction Tro-MAP inc.	833 610,14\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Trottoir Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 mars 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 579 474\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-398-REC du comité exécutif du 11 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **TROTTOIR JOLIETTE INC.**, datée du 27 février 2018, pour la réfection de bordures et trottoirs, et ce, pour un contrat ferme d'une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2018, le tout pour un montant de 480 690\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0137 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 198-04-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur La Plaine (SA18-3002);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 mars 2018;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 avril 2018 à 11 h 02, à savoir;

Nordmec Construction inc.	1 390 791,64\$ t.t.c.
Construction Emcon inc.	1 449 377,77\$ t.t.c.
Charex inc.	1 696 917,27\$ t.t.c.
Allen Entrepreneur Général inc.	1 797 059,25\$ t.t.c.
Norclair inc.	2 272 196,89\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Nordmec Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 12 avril 2018 par M. François Desjardins, ing., M. ing., directeur de projet de la firme Tetra Tech ;

ATTENDU également le rapport daté du 10 avril 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation révisée du coût des travaux après la parution des addendas est de 1 312 439,63\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 15 avril 2018;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Nordmec Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 23 avril 2018;

ATTENDU la recommandation CE-2018-433-REC du comité exécutif du 18 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NORDMEC CONSTRUCTION INC.**, datée du 10 avril 2018, pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur La Plaine, pour un montant de 1 209 647\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 615.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0145 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 199-04-2018

ATTENDU la demande datée du 29 janvier 2018 déposée par Mme Josée Bédard du Groupe Conseil UDA pour le compte de Simon Laurin qui vise l'obtention d'une résolution du conseil municipal pour l'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE la demande vise une autorisation pour une utilisation à des fins autre que l'agriculture sur les lots 4 228 403 et 4 228 405 du cadastre du Québec afin d'en améliorer le potentiel agricole et les possibilités agricoles par l'enlèvement d'une couche de sable suivi d'un remblai avec une couche argileuse. Le réaménagement projeté vise une superficie de 6 hectares consistant à :

- enlever 60 centimètres de couche de sable et de la remplacer par une couche argileuse;
- aménager un chemin d'accès;
- remettre en culture pour la plantation de cèdres de haie.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage 1001 de la Ville de Terrebonne car, dans la zone visée, les activités d'extraction réalisées à des fins de remise en culture et sous le respect de toutes les restrictions liées à l'abattage d'arbres dans le couvert forestier protégé, sont autorisées;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU QUE le réaménagement des lots 4 228 403 et 4 228 405 du cadastre du Québec, dont l'enlèvement d'une strate de sable et l'apport d'une couche de sols argileux en surface, permettra une amélioration des conditions de culture sur une superficie de 6 hectares;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des lots du site est très faible (classe 4 avec de graves limitations qui affectent le rendement et le choix des cultures);

ATTENDU QU'il n'y aurait pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, étant donné que la demande d'utilisation à des fins autre que l'agriculture pour le réaménagement du site vise la remise en culture;

ATTENDU QU'il n'est pas anticipé que l'autorisation demandée ajoute des contraintes et des effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;

ATTENDU QUE le sable doit être enlevé là où il se trouve et là où il constitue des contraintes pour l'agriculture;

ATTENDU QUE l'enlèvement du sable vise l'utilisation future des parcelles en production arboricole ce qui confèrera une vocation s'harmonisant à la communauté agricole locale;

ATTENDU QUE la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Ville est assurée puisque le sol arable enlevé sera remis en place à la fin des travaux;

ATTENDU QUE les travaux seront maintenus au-dessus de la nappe d'eau souterraine de sorte qu'il n'y aura pas d'impact sur la préservation de la ressource eau pour l'agriculture;

ATTENDU QUE le réaménagement augmente les superficies de bon potentiel agricole sur les lots;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-434-REC du comité exécutif du 18 avril 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie favorablement la demande, datée du 29 janvier 2018, déposée par Mme Josée Bédard (UDA) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à l'effet que soit approuvée la demande d'autorisation à des fins autre que l'agriculture sur les lots 4 228 403 et 4 228 405 du cadastre du Québec en vue du réaménagement d'une superficie de 6 hectares.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 200-04-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-279 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 201-04-2018

Le conseiller Dany St-Pierre donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-279 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 202-04-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-278 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 203-04-2018

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-278 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 204-04-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-280 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 205-04-2018

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-280 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 206-04-2018

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-281 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 207-04-2018

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-281 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 208-04-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 mars 2018 relatif aux demandes de modification réglementaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 209-04-2018

ATTENDU l'intention de la Ville de boucler les boulevards Marcel-Therrien et Pierre-Le Gardeur afin de sécuriser le réseau routier aux abords de l'hôpital, de la gare et du pôle de développement Est ;

ATTENDU la résolution CE-2016-974-DEC du comité exécutif mandatant la firme Deveau Avocats à déposer une demande d'exclusion en zone agricole au nom de la Ville de Terrebonne auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU l'avis préliminaire de la CPTAQ daté du 7 juin 2017 spécifiant le rejet éventuel de ladite demande en regard de l'intensité de celle-ci sur le domaine agricole ;

ATTENDU le dépôt d'une demande révisée à la CPTAQ en date du 6 avril 2018 répondant cette fois auxdites orientations préliminaires en vue d'une audition à la commission le 25 avril 2018 ;

ATTENDU la pertinence de remplacer la précédente résolution d'appui à une demande d'exclusion en zone agricole par une résolution soutenant une utilisation à des fins autre que l'agriculture ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie favorablement la demande D16-1474, telle que révisée en date du 6 avril 2018 (ajout du plan de géométrie) et déposée par Me Fernand Deveau auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (no. 26954) à l'effet que soit approuvée la demande d'autorisation à des fins autre que l'agriculture par la CPTAQ sur le lot projeté 4 519 628 ptie, en référence au plan de géométrie 2017-011-00 AP daté du 27 mars 2018, en vue du bouclage des boulevards Marcel-Therrien et Pierre-Le Gardeur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 210-04-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente suivantes à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, le tout suivant les recommandations CE-2018-419-REC et CE-2018-420-REC du comité exécutif du 18 avril 2018 :

2018-01-BL : concernant l'application de l'article 22.01 de la convention collective (poste aboli).

2018-02-BL : concernant la modification de l'horaire de la secrétaire de direction à la Direction de la police.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 211-04-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie le point 15 de la résolution numéro 198-05-2017, adoptée le 8 mai 2017, en retirant la deuxième condition au dossier 2017-00158 relatif au projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation institutionnelle de la Commission scolaire des Affluents.

ADOPTÉ

La conseillère Nathalie Ricard et les conseillers Yan Maisonneuve, Éric Fortin et Marc-André Michaud prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

La conseillère Brigitte Villeneuve, présidente de la Commission des sports, loisirs et plein air, et le conseiller Yan Maisonneuve, président de la Commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, donnent un compte-rendu des activités des commissions qu'ils président.

RÉSOLUTION NO : 212-04-2018

PROPOSÉ PAR : Marc-André Michaud

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
